

LE 27 JANVIER, EN GREVE ET DANS LA RUE LE 1^{ER} FEVRIER, ON CONTINUE!

Dégradation de nos conditions de travail : POLE EMPLOI AU SERVICE DU CANDIDAT MACRON ?

Nos missions du Service Public de l'Emploi sont aujourd'hui dévoyées!

A chaque période électorale présidentielle, chaque Président et Gouvernement en exercice, multiplient les mesures afin de faire baisser artificiellement le taux de chômage et justifier leur politique d'austérité, de libéralisation et de mesures antisociales. Ce fut le cas par le passé avec les plans massifs d'entrée en formation, la multiplication des contrats aidés, les nouvelles mesures d'aides aux entreprises...

Alors que nous vivons une crise sanitaire, sociale et économique inédite, le Président de la République a décidé de faire de Pôle emploi son bras armé pour rendre responsable les travailleurs privés d'emploi de leur situation et ainsi s'exonérer de son échec en matière d'emploi et de politique publique.

- La dernière contre-réforme de l'Assurance Chômage, imposée par décret, s'inscrit dans cet objectif. En modifiant le calcul du Salaire Journalier de Référence et en augmentant à 6 mois (au lieu de 4 mois) la condition minimale pour bénéficier d'ouverture de droits à indemnisation, plusieurs centaines de milliers de chômeurs vont voir soit leur allocation baisser, soit ne plus en bénéficier. En pleine crise économique, ce sont principalement les jeunes, les femmes et ceux qui alternent des périodes d'emploi et de chômage qui vont se retrouver dans la précarité.

Concomitamment est déployé au sein de Pôle emploi : le Conseiller Référent Indemnisation, chaque agent se retrouvant avec un « portefeuille de demandeurs d'emploi indemnisés », dont il aura la charge exclusive en termes de gestion et suivi du dossier. La Direction Générale de Pôle emploi accroît l'individualisation de nos activités et fait peser sur nos collègues la responsabilité financière de la contre-réforme de l'assurance chômage en lieu et place de l'institution.

- Le Plan Demandeur d'Emploi de Longue Durée (DELD) et de Très Longue Durée (DETLD), imposé par le gouvernement à la Direction Générale, remet en cause les missions exercées par les conseillers de Pôle Emploi qui tentent d'accompagner quotidiennement les usagers (selon leur temps disponible et le nombre de demandeurs à suivre). Tous les DELD (1,5 millions!) ont dû être contactés ou reçus (le plus souvent lors d'informations collectives) avant le 31 décembre... pour se voir proposer (ou imposer) une offre d'emploi, une formation, un suivi par un Opérateur Privé de Placement... « quoi qu'il en coûte »! Quant aux 800 000 DETLD, il ne s'agit ni plus ni moins de les orienter, à marche forcée vers les métiers dits « en tension », le plus souvent aux conditions de travail déplorables, aux horaires décalés et aux salaires dérisoires.

Pire, la Direction Générale – dans le cadre des contacts avec les DELD/DETLD - demande aux conseillers d'utiliser un mel générique débutant par : « La reprise économique actuelle, fortement impulsée par le plan de relance présente de nombreuses opportunités de recrutement... », il s'agit ni plus ni moins de contraindre les agents à porter la bonne parole gouvernementale, ce qui n'est pas notre rôle!

 L'augmentation de 25% des contrôles exercés par les SCRE (Service de Contrôle de Recherche d'Emploi), selon les annonces faites à ces services et suite à une interview de Jean Bassères au Parisien le 12 décembre 2021, a bien pour but d'augmenter les radiations, supprimer des revenus de remplacement et faire baisser statistiquement les chiffres officiels du chômage.

La CGT Pôle emploi condamne ces plans gouvernementaux mis en œuvre par la Direction Générale de Pôle emploi qui vont à l'encontre de nos missions au service des besoins des usagers, qui entendent nous contraindre à les orienter vers des métiers ne correspondant ni à leurs choix ni à leurs qualifications et qui vont accroître immanquablement les radiations administratives.

Evidemment avec ces mesures et ces discours, la colère des privés d'emploi est immense, impliquant une augmentation des tensions dans les relations avec les usagers et à l'accueil des sites de Pôle Emploi.

Mais le déploiement de ces projets s'accompagne aussi d'une dégradation des conditions de travail, sans précédent, pour les agents de Pôle Emploi.

Pour répondre à cette dégradation, la seule réponse apportée par la direction est le baromètre interne et le recours massif à des contrats précaires (CDD, services civiques...). Même lors de la négociation actuelle du nouvel accord Qualité de Vie au Travail, la direction refuse d'intégrer l'amélioration des conditions de travail, pourtant plus que légitimes. Les réponses de la direction sont insuffisantes, voire méprisantes!

Alors même que la crise sanitaire entame une 5ème vague sans précédent en nombre de contaminations, de cas contacts et de décès, la Direction Générale maintient l'ensemble des projets déployés, sur ordre du gouvernement, quoi qu'il en coûte pour les agents de Pôle emploi et les privés d'emploi. La CGT Pôle Emploi continue à revendiquer l'ouverture des services publics, mais sous la condition de protéger les agents et les privés d'emploi (Masques FFP2, installations de capteurs CO2) et d'adapter notre organisation du travail en sériant nos activités (de prioritaires à secondaires).

LA CGT POLE EMPLOI EXIGE L'AMELIORATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL PAR :

- ⇒ l'abrogation du décret sur l'Assurance Chômage, l'annulation des plans DELD/DETD et l'arrêt du contrôle sur la recherche d'emploi ;
- ⇒ l'arrêt des injonctions et des pressions faites sur les conseillers et les encadrants tout comme la remise en cause de leur professionnalisme ;
- ⇒ Les moyens nécessaires à l'exercice de nos missions en commençant par titulariser tous les collègues en CDD qui le souhaitent ;
- ⇒ La reconnaissance de l'action de toutes et tous par une augmentation générale des salaires et des traitements.

AGENTS DE POLE EMPLOI, LE 27 JANVIER ET LE 1^{ER} FEVRIER, SOYONS MASSIVEMENT EN GREVE ET DANS LA RUE!